

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir faire maintenant quelques commentaires et plus tard de proposer un amendement, déjà proposé à l'étape du rapport, mais que Votre Honneur a jugé bon de faire proposer à la 3<sup>e</sup> lecture. Si je prends la parole, c'est que le député d'Oxford (M. Nesbitt), qui a rendu de signalés services à la Chambre et au pays par sa participation aux délibérations sur ce bill tant à la Chambre qu'au comité n'a pu se trouver ici aujourd'hui.

Je n'ai pas l'intention de retarder le bill puisqu'il a été conçu pour prévenir la pollution des eaux arctiques contiguës au continent et aux îles de l'Arctique canadien. Nous avons voté à l'unanimité en faveur du bill en avril. J'aime à penser que ce fut un grand jour pour le Canada, un jour où les Canadiens, se serrant les coudes, ont dit virtuellement au monde entier: «Nous ne sommes pas convaincus que la loi internationale puisse protéger l'écologie délicate du Nord, et en attendant qu'elle le puisse et le fasse, nous nous en chargeons.»

Ici même et à l'extérieur de la Chambre, on a qualifié ces derniers temps les Postes de géant assoupi, bien que je doute que le ministre des Postes (M. Kierans) tienne à reprendre cette définition à son compte actuellement. On nous a décrit l'Arctique comme un géant assoupi et pourquoi ne déclarerais-je pas à mon tour que le monde se comporte tel un géant assoupi quand il s'agit de la pollution? Pourtant, lorsque même les yeux du gouvernement et du premier ministre (M. Trudeau) se dessillent dans la brise rafraîchissante des connaissances nouvellement acquises, nous avons lieu de prendre courage et il se pourrait bien que le monde s'arrache suffisamment à sa torpeur pour qu'à l'avenir des pays tels que le Canada n'aient pas à agir pour leur propre compte sur le plan du droit, car c'est bien ce que nous faisons en adoptant cette mesure sur la pollution.

Il est regrettable que nous ayons dû prendre cette initiative. J'espère que les efforts que nous avons déployés serviront d'exemple au reste du monde et que, bientôt, l'humanité se verra peut-être amenée à dire halte! à cette course à l'autodestruction par la pollution et la dégradation de l'environnement.

Je pense comme bien d'autres membres de notre parti, que nos lois concernant la pollution ne sont qu'un ramassis disparate, fait de bric et de broc. C'est pourquoi il serait souhaitable et même impératif de réunir tous les efforts et toutes les mesures antipollution sous l'autorité d'un ministère ou d'un organisme

[L'hon. M. Chrétien.]

baptisé par exemple, suivant l'idiome gouvernemental de 1970, «Environnement Canada».

Cette mesure législative, ce bill C-202, a pris naissance au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous avons d'autres lois mettant en jeu le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celui des Pêches et des Forêts, celui des Transports et tout autre ministère qui pourrait s'y intéresser. Il y a trop d'échappatoires dans le filet antipollution du Canada et moi-même pour ma part je ne veux pas être renvoyé d'un ministre, d'un ministère ou d'un fonctionnaire à l'autre, pour savoir qui s'occupe de tel ou tel aspect de l'affaire, et comment et quand combattre la pollution. Je veux voir un ministre responsable, un ministère mis en cause, et je veux savoir qu'on peut lui adresser nos questions et qu'on peut porter à la connaissance de ce ministre et de son ministère ou organisme, les inquiétudes des Canadiens.

Le monde a atteint un point où les savants se demandent ce que l'avenir nous réserve et ils envisagent l'éventualité d'une catastrophe écologique. Si le monde a atteint ce stade, c'est que la prospective globale a fait défaut; il est peut-être même trop tard, mais nous devons imaginer même l'avenir, ne serait-ce que pour édifier nos défenses contre un désastre possible dont nous serions tous les victimes.

Nous avons longuement discuté de la question de la souveraineté. L'expérience des parlementaires, confirmée par les déclarations du premier ministre et d'autres à l'extérieur de la Chambre, indique sans l'ombre d'un doute que le gouvernement a hésité et hésite encore à faire une déclaration nette et sans équivoque concernant les droits traditionnels du Canada à la possession des terres, des zones des eaux et des glaces de l'Arctique. Je ne m'explique pas ce blocage psychologique. Je ne comprends pas pourquoi, même le premier ministre en annonçant cette mesure législative a cru bon de dire:

Il s'agit d'une première mesure législative—qui ne constitue une affirmation de souveraineté, mais manifeste notre volonté de protéger l'Arctique contre la pollution et, en délimitant une zone de 100 milles où nous sommes déterminés à agir, nous indiquons que notre affirmation ne vise pas à la souveraineté, mais plutôt à l'un des secteurs les plus importants de notre action dans l'Arctique.

J'espère donc que le gouvernement affirmera énergiquement sa souveraineté dans l'Arctique. Peut-être y songe-t-il. Peut-être est-ce la raison qui a poussé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) à faire sa déclaration à la Chambre, à ce sujet, le 16 avril. Je reviendrai là-dessus quand je